

Date de convocation : 22/11/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).
Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).
Absent : (0)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : demande de subventions – Travaux Rue de Bellevue.

DCM 20221128-9

Monsieur Le Maire rappelle la délibération 20220704-8 approuvant les travaux de la Rue de Bellevue et rappelle le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	80 000.00 €	REGION	90 000.00 €
Travaux d'aménagements de surface	320 000.00 €	ETAT	90 000.00 €
Reprise et enfouissement de réseaux	50 000.00 €	DEPARTEMENT (Cap 43)	60 000.00 €
		FONDS DE CONCOURS CCPM	105 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	105 000.00 €
TOTAL	450 000.00 €	TOTAL	450 000.00 €

AR Prefecture

043-214300873-20221128-DCM20221128_9-DE
Reçu le 30/11/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix CONTRE : Fabienne MANOHA, 1 abstention : Pierrick MARCON) :

- Approuve le projet travaux de la Rue de Bellevue ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ;
- Sollicite de Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 pour financer ce projet ;
- Sollicite de Monsieur Le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention régionale pour financer ce projet ;
- Sollicite de Madame La Présidente du Département de la Haute-Loire une subvention Départementale pour financer ce projet ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au Budget Primitif 2023 ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants ;
- Charge Monsieur Le Maire de prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20221128-DCM20221128_9-DE
Reçu le 30/11/2022